



## Communiqué de presse

Jeudi 3 octobre 2024

### Autorisations d'urbanisme : Lamballe Terre & Mer accompagne les communes du territoire

La politique numérique de Lamballe Terre & Mer s'articule d'une part autour du développement du numérique au sein de l'administration (accompagnement des usages, digitalisation de l'activité) et d'autre part autour de l'accompagnement aux usages du numérique pour la population (e-inclusion, accès au droit, information). Le déploiement du Guichet Numérique d'Autorisations d'Urbanisme (GNAU) par l'Agglomération permet l'accompagnement des communes du territoire dans une démarche de dématérialisation, tout en répondant au cadre réglementaire fixé par la loi Elan, dont l'article 62 prévoit que les communes de plus de 3500 habitants doivent se doter de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme.

#### Le GNAU, un outil mutualisé, au service des habitants et des communes

Construire une maison d'habitation, remplacer des fenêtres, ravauder une façade, diviser ou clôturer un terrain... Tous ces projets de travaux nécessitent une autorisation préalable, accordée par le Maire de la commune concernée. Afin de simplifier les démarches des demandeurs mais aussi d'accompagner les 35 communes adhérentes\* au service commun des autorisations du droit des sols porté par l'Agglomération, Lamballe Terre & Mer propose depuis le 1er septembre dernier un guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Ce portail mutualisé pour les communes adhérentes permet une simplification des démarches des habitants et professionnels du territoire, tout en optimisant le traitement des dossiers.

Ainsi, les habitants peuvent déposer en ligne leurs demandes d'autorisations d'urbanisme et suivre l'avancement de leurs dossiers de : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, déclaration de cession d'un fonds de commerce. Ce service présente de nombreux avantages pour les usagers. Disponible 24h/24 et 7j/7, le GNAU propose une aide à la saisie en ligne, un pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé, une transmission automatique du récépissé de dépôt, un suivi de l'évolution de la demande...

Le GNAU permet aux communes adhérentes un gain de temps et de fluidité dans le traitement des dossiers, une réduction des manipulations administratives, une gestion optimisée des autorisations d'urbanisme. Les communes seront accompagnées à l'année par les équipes du service des Autorisations d'urbanisme : temps de formation, réunions techniques, aide à l'instruction dématérialisée.

\*Andel, La Bouillie, Bréhand, Coëtmieux, Éréac, Erquy, Hénanbihen, Hénansal, Hénon, Jugon-les-Lacs, Lamballe-Armor, Landéhen, Lanrelas, Noyal, Penguiily, Plédéliac, Plémy, Plénée-Jugon, Plestan, Plurien, Pommeret, Quessoy, Quintenic, Rouillac, Saint-Alban, Saint-Denoual, Saint-Glen, Saint-Rieul, Saint-Trimoël, Sévignac, Tramain, Trébry, Trédaniel, Trédias, Trémeur

-----

Point presse – Jeudi 3 octobre, en présence de

- Jérémie Allain, vice-président en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations
- Catherine Drézet, vice-présidente en charge des solidarités et de la transformation numérique
- Maxime Hervé, responsable du service Autorisations d'urbanisme
- Sylvie Tronet, instructrice au service Autorisations d'urbanisme

**Contact presse :** Olivier Vandeputte – Chargé de communication  
02 96 50 59 31 – [olivier.vandeputte@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:olivier.vandeputte@lamballe-terre-mer.bzh)